

Que l'on cherche donc à éviter l'un des extrêmes sans se jeter dans l'autre; qu'entre les deux on cherche un juste milieu. Ainsi, n'éloignez pas les bâtiments destinés à y loger votre bétail à une distance telle de votre habitation que vous ayez à parcourir, pour le soigner, un chemin hors de toute mesure. Si la nuit mal lui arrive, que vous puissiez de votre résidence entendre au moins le vacarme qui doit avertir l'oreille du maître ou de celui qui a le soin du bétail.

*Espace à donner au bétail dans l'étable.*—C'est un des plus grands torts du cultivateur que de ne pas proportionner l'espace de son étable au nombre de têtes de bétail auquel il la destine. C'est là sans contredit l'économiste la plus mal entendue de sa part; de l'état de gêne, du défaut d'espace et d'air dans l'étable, résulte une réduction considérable du produit des bestiaux; c'est un intérêt payé à un taux exorbitant.

Il est reconnu que, comme la pratique nous le démontre tous les jours, il faut à une bête bovine au moins 4½ pieds d'espace ou largeur; cette mesure est même trop faible, si l'on a affaire à une grande race comme celle des durhams. Les motifs qui ont conduit à admettre cette mesure sont des plus concluants, et voici: l'animal a une hauteur au moins égale à celle que nous venons de déterminer et il importe que, quand il se couche, il puisse au besoin s'étendre à l'aise et occuper ainsi en largeur un espace égal à sa hauteur. On ne saurait rabattre sur cette mesure qui est la moindre qu'au détriment de l'animal et de ses produits; car, outre que la gêne lui donne des allures mauvaises et le tare avant l'âge qu'il peut atteindre dans de bonnes conditions, on conçoit aisément que l'on ne saurait obtenir d'une bête se logeant difficilement un service aussi grand ni aussi long, ni un produit aussi considérable que de celle qui peut se reposer à l'aise et jouir plus amplement de toutes les commodités de la vie.

Quoique l'on soit moins parcimonieux, en général, sur l'espace en longueur à accorder au bétail de l'espèce bovine dans l'étable, il est toutefois hors de doute que dans la plupart des cas l'espace accordé est trop faible.

En effet, il ne suffit pas que l'animal occupe une place égale à sa propre longueur; il faut que sa longe ne soit pas trop courte et qu'il puisse à l'aise faire quelques pas en arrière. De plus, il importe, qu'en se couchant, l'arrière-train de l'animal ne puisse point se trouver placé sur le sol nu, ni dans les immondices. En considérant donc la longueur de la vache, nous nous accordons avec tous les praticiens qui ont traité ce point, à dire qu'il leur faut une longueur d'au moins 8 pieds, plus 3 pieds pour la crèche, soit, sans la rue de passage derrière l'animal, onze pieds en longueur. Le passage à laisser derrière l'animal doit avoir une largeur suffisante pour répondre facilement aux besoins du service; il lui faut 4 pieds pour une étable à un rang de bestiaux et à un peu plus pour deux rangs. Cette dernière mesure devrait avoir 6 pieds pour pouvoir y faire le service avec toute la facilité voulue, attendu qu'en cas de double rang le service est plus compliqué et le nombre des services plus considérable.

On s'est demandé souvent s'il pourrait être utile ou nuisible de mettre dans un seul et même local un grand nombre de bêtes bovines, ou autres, réunies. A cela nous répondrons qu'il n'est que trop reconnu, et que l'expérience de tous les jours vient constamment corroborer ce fait, que l'agglomération, alors même que les animaux se trouvent respectivement dans toutes les conditions nécessaires d'espace et d'air, est essentiellement un péril pour l'hygiène;

c'est-à-dire la salubrité. On ne peut donc, et nos grands éleveurs suivent généralement ce principe, mettre dans un même local qu'un nombre déterminé d'animaux. Nous ne saurions, sous ce rapport, admettre une mesure fixe; la disposition des bâtiments, l'usage et l'expérience ont eu mieux raison de ce fait que toutes les théories du monde. On sait d'ailleurs que l'on ne rencontre jamais, dans une ferme bien montée, des étables renfermant plus de 25 à 30 animaux, bœufs ou vaches. Nous voudrions même ne jamais voir dépasser la première limite; l'hygiène, le produit et le service ne feraient qu'y gagner.

(A suivre.)

### L'école vétérinaire à Montréal

Nous félicitons M.M. les membres du Conseil d'Agriculture d'avoir accédé aux vœux manifestés par les directeurs de la Convention Agricole Nationale, en facilitant l'accès à cette école vétérinaire à nos jeunes canadiens-français, par l'établissement d'un cours vétérinaire donné en langue française, et par l'augmentation de bourses offertes aux jeunes gens qui n'ayant pas les moyens de faire aucun déboursé, auraient cependant des aptitudes pour suivre avantageusement ces cours vétérinaires.

Notre Gouvernement Provincial a bien voulu faire entrer dans son budget qu'il a soumis à la Chambre ces jours derniers, une somme de \$1000 pour aider à l'organisation de cette école vétérinaire.

Voici ce que nous lisons, au sujet de cette école, dans la *Semaine Agricole*:

"Malgré de sinistres prédictions le 'Conseil d'Agriculture' vient de faire les choses royalement, en faveur de nos jeunes canadiens, d'origine française, qui désireraient suivre les cours du collège vétérinaire de Montréal. Un cours sera donné en français et des médecins distingués ont été choisis comme professeurs. La physiologie et l'histiographie seront enseignées par le Dr. Pelletier, de l'Université Victoria. La chimie, par le Dr. d'Orsonnens. Ces deux cours seront suivis par les élèves, à l'Université même, rue St. Urbain.

"Le professeur Bruno, V. S., habile démonstrateur et praticien, donnera ses cours au collège vétérinaire, rue 'Union.' Un médecin vétérinaire sera choisi pour l'enseignement de la pathologie. Nous suggérons le nom de M. Couture, qui a donné des preuves de sa science et de son savoir, en plus d'une occasion.

"Nous ne suggérerions pas le nom de M. Couture, si, un concours n'en avait eu lieu; mais comme le conseil a fait choix du Dr. Bruno, nous représentons l'opinion publique en donnant le nom de M. Couture, comme étant celui qui au nombre des Canadiens pratiquant cet art, a le plus honoré sa profession, tant par ses écrits, que par de profondes études.

"Nos jeunes canadiens auront à cœur à reconnaître les services que le Gouvernement de Québec cherche à rendre à l'agriculture, en favorisant les desseins et bon vouloir de la Chambre, en profitant de ces cours qui retourneront à l'avantage de la classe agricole,

"Le 'Conseil' accorde vingt bourses aux jeunes gens qui seraient disposés à étudier cet art; pourvu, toutefois, que les candidats puissent passer un examen sur les connaissances requises pour être admis à l'étude.

"Nous engageons fortement nos jeunes Canadiens instruits qui veulent se vouer à l'agriculture, d'acquiescer les connaissances d'un art, qui pourraient leur être utile en même temps qu'à leurs compatriotes, tout en les payant.

"Nous invitons nos sociétés d'agriculture, à favoriser un jeune homme en qui on reconnaîtrait les dispositions voulues pour cette étude.

"Les sociétés d'agriculture doivent naturellement se mettre à la tête; puisque par M. Benoit, député du comté de Chambly, elles ont demandé qu'elles fussent autorisées par le 'Conseil' à payer un médecin vétérinaire, pour venir en aide aux juges, au temps des expositions rurales. Nous félicitons M. Benoit, de sa 'bonne pensée'; et le 'Conseil' d'y avoir accédé.

"Le plus grand jouissance pour nous, est d'avoir obtenu ce